



## SOCIÉTÉ HIPPOCRATIQUE SUISSE

Wingertweg 3, CH-7215 Fanas  
Tél. ++41 55 280 59 11, Fax ++41 55 280 59 67  
[www.hippokrates.ch](http://www.hippokrates.ch), [hgs.ch@gmx.ch](mailto:hgs.ch@gmx.ch)

### **L'assistance au suicide n'est pas une tâche médicale!**

#### **La Chambre médicale de la FMH refuse l'érosion massive de l'éthique médicale**

Le 6 juin 2018, l'*Académie suisse des sciences médicales* (ASSM) a publié de nouvelles directives très controversées intitulées «Attitude face à la fin de vie et à la mort». Le 25 octobre, au terme d'un débat animé, le parlement de l'Association professionnelle des médecins suisses FMH (*Foederatio Medicorum Helveticorum*) a décidé à une nette majorité de ne pas inclure les directives révisées dans le code de déontologie de la FMH. C'est un signal important donné aux groupes de pression visant à un développement négatif similaire qu'aux Pays-Bas et en Belgique.

En Suisse, l'aide au suicide est réglementée dans l'art. 115 du *Code pénal suisse* intitulé «Incitation et assistance au suicide»:

«Celui qui, poussé par un mobile égoïste, aura incité une personne au suicide ou lui aura prêté assistance en vue du suicide sera, si le suicide a été consommé ou tenté, puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire.»

Cette disposition légale est interprétée d'une façon souple par les tribunaux, ce qui fait que l'assistance au suicide par les organisations spécialisées n'a guère de conséquences juridiques. Le code de déontologie de la FMH a dans ce contexte une grande importance. Il définit dans son article 2 le rôle du médecin comme suit: «Le médecin a pour mission de protéger la vie de l'être humain, de promouvoir et de maintenir sa santé, de soigner les maladies, d'apaiser les souffrances et d'assister les mourants jusqu'à leur dernière heure.»

Les directives de l'ASSM – fondation dont la publication de directives et de recommandations est une des principales activités – sont habituellement reprises dans le Code de déontologie de la FMH. Dans ce cas précis, l'ASSM a publié ses nouvelles directives sans prendre en compte les objections du *Comité central de la FMH* et du comité de l'*Association des médecins du canton de Zurich* (AGZ), la plus grande association médicale de la Suisse. L'ASSM voulait permettre aux médecins d'«aider» au suicide également des patients atteints de maladies *non* létales et proposait une extension du champ d'application aux enfants et adolescents de tous âges, ainsi qu'aux patients souffrant de handicaps mentaux et psychologiques.

La *Société hippocratique suisse* (SHS) a clairement soutenu les critiques formulées envers ces nouvelles directives de l'ASSM. Elle a développé un argumentaire intitulé «Les raisons de notre refus» contenant les explications pour les huit arguments suivants:

1) L'incompatibilité de ce projet avec l'éthique médicale; 2) L'extension du champ d'application aux enfants et adolescents de tous âges, ainsi qu'aux patients souffrant de

handicaps mentaux et psychologiques; 3) Le critère de la «souffrance insupportable», connu des activistes néerlandais de l'euthanasie; 4) Les souhaits de suicide sont presque toujours temporaires; 5) L'autonomie véritable est impossible sans liens humains; 6) La protection de la vie est l'objectif premier de l'Etat de droit; 7) Le suicide assisté, une «solution bon marché»?; 8) L'extension de l'aide au suicide augmente le nombre de victimes. ([https://hippocrates.ch/wp-content/uploads/arguments-assm\\_frz-3.pdf](https://hippocrates.ch/wp-content/uploads/arguments-assm_frz-3.pdf).)

### **La Société hippocratique suisse**

La *Société hippocratique suisse* existe depuis 1999. Elle représente une association médicale pour la Suisse entière. La SHS s'occupe de questions d'éthique et de la formation médicale ainsi que des questions de santé et de politique professionnelle. La SHS promeut une médecine humaine basée sur l'image personnelle de l'homme et la relation de confiance entre le médecin et le patient. Les valeurs exprimées par le Serment d'Hippocrate en constituent le fondement. En accord avec l'*Association médicale mondiale*, le bien-être de l'individu est l'objectif suprême, sans distinction de race, de couleur de peau, du sexe ou de langue, de conviction religieuse, politiques ou autres, de l'origine nationale ou sociale, de naissance ou de toutes autres circonstances.

Pour de plus amples renseignements

Dr. med. Raimund Klesse  
Portable: 079/668 59 09  
Courriel: [hgs.ch@gmx.ch](mailto:hgs.ch@gmx.ch)

Société hippocratique suisse,  
Wingertweg 3, CH-7215 Fanas,  
Tél. 055 280 59 11  
[www.hippocrates.ch](http://www.hippocrates.ch)

28/10/18 – *Société hippocratique suisse*